

INSEAMM CA 27/03/25  
Délibération n°DELIB\_9\_FI\_25\_03\_27\_TARIFS\_25\_26

**INS****EA****MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration  
Séance du 27 mars 2025**

**DROITS D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026 POUR LE  
CFPI ET ACTUALISATION DES TARIFS DE FORMATION POUR LES  
ATELIERS PUBLICS 2025/2026**

Délibération n°\_9\_FI\_25\_03\_27\_TARIFS\_25\_26

**L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en salle du conseil, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 mars 2025.

**VU**

- La délibération n°4 du 10 octobre 2023 portant droits d'inscription année universitaire 2023 - 2024 et autres tarifs ;
- La délibération n°14 du 04 avril 2024 portant droits d'inscription année universitaire 2024 - 2025 et autres tarifs ;
- La délibération n°11 du 04 juillet 2024 portant droits d'inscription année universitaire 2024 - 2025 et autres tarifs ;

INSEAMM CA 27/03/25  
Délibération n°DELIB\_9\_FI\_25\_03\_27\_TARIFS\_25\_26

Le Président,

### **EXPOSE**

Les tarifs ont été fixés par la délibération du 10 octobre 2023 et ont été actualisés par la délibération du 4 Avril 2024 (pour le conservatoire, l'IFAMM et les occupations du domaine public) et du 4 juillet 2024 (pour les Beaux-Arts et les occupations du domaine public).

Les modifications tarifaires soumises au vote concernent les points suivants :

- Droits d'inscription pour le certificat de formation de plasticien intervenant (CFPI): les tarifs fixés pour l'année 2025-2026 sont actualisés, avec création d'un nouveau tarif pour les autofinancements et en lien avec l'augmentation de la durée de formation qui passe de 300 à 350 heures.
- Tarifs des ateliers publics : Les tarifs des ateliers publics 2025/2026 évoluent en fonction des besoins du public et des coûts de formation prévisionnels. Les modalités pour bénéficier des tarifs réduits restent inchangées par rapport à la délibération du 4 avril 2024.

Il convient ainsi de fixer les tarifs comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

#### **1- Droits d'inscription CFPI 2025/2026**

Durée de formation	Frais d'inscriptions en euros	
350h	Tarif institutionnel avec prise en charge par un opérateur public ou privé	<b>2 250</b>
350h	Tarif autofinancement sans prise en charge	<b>1 200</b>
350h	Tarif autofinancement sans prise en charge pour les bénéficiaires du RSA	<b>500</b>

#### **2- Tarifs ateliers publics 2025/2026**

Ateliers hebdomadaires	Publics	Nb heures / semaine	Tarif normal annuel €	Tarif réduit annuel €
Dessin, peinture, sculpture, photo, histoire de l'art, gravure	Adultes	2	<b>290</b>	<b>200</b>
		3	<b>330</b>	<b>230</b>
Modèle vivant	Adultes	3	<b>660</b>	<b>460</b>
Céramique	Adultes	3	<b>730</b>	<b>510</b>
Dessin, peinture, sculpture	Enfants / ados	3	<b>160</b>	<b>110</b>
		2	<b>220</b>	<b>150</b>
Céramique	Enfants / ados	3	<b>470</b>	<b>330</b>



INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB\_9\_FI\_25\_03\_27\_TARIFS\_25\_26

Stages	Âge	Heures	Tarif Normal €	Tarif Réduit €
Dessin, peinture, sculpture	Enfants / ados	20	160	130
Dessin, peinture, sculpture	Enfants / ados	30	280	225
Céramique	Enfants / ados	20	270	210
préparation concours écoles d'art	À partir de 16 ans	20	160	130
Dessin, peinture, sculpture, photo, histoire de l'art, gravure, ...	Adultes	12	150	120
Dessin, peinture, sculpture, photo, histoire de l'art, gravure, ...	Adultes	20	250	200
Céramique	Adultes	12	320	250

Le reste des tarifs est inchangé par rapport à la délibération du 4 avril 2024 et du 4 juillet 2024.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



INSEAMM CA 27/03/25  
Délibération n°DELIB\_9\_FI\_25\_03\_27\_TARIFS\_25\_26

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De valider l'ensemble des modifications tarifaires détaillées ci-dessus pour l'année universitaire 2025-2026 ;

**Article 2 :** Que le reste des dispositions tarifaires sont reconduites pour 2025-2026.

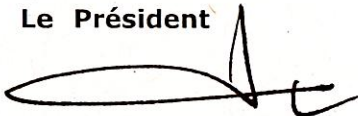
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	0 17
Nombre de suffrage exprimés	0 19
Votes pour	0 19
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

*Adoptée*

Fait à Marseille, le 27 mars 2025.

**Le Président**



**Jean-Marc COPPOLA**

**Transmise au représentant de l'État le :** *27.03.25*

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Publiée sur le site internet de l'établissement le :** *28.03.25*